



17 septembre 2007

Pièce n° 2

**Sindicato dos Magistrados do Ministério Público (SMMP)
c. Portugal
Réclamation n° 43/2007**

LETTRE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECEVABILITE

Enregistrée au Secrétariat le 14 septembre 2007



*Missão Permanente de Portugal
junto do
Conselho da Europa*

N°149

Strasbourg, 13 septembre 2007

Objet : Réclamation n°43/2007 du « Sindicato dos Magistrados
do Ministério Público » (SMMP) contre le Portugal

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Suite à ma lettre n°127 du 26 juillet dernier, je vous informe que les autorités portugaises compétentes n'ont pas d'observations à faire concernant la recevabilité de la réclamation citée en objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, les assurances de ma considération distinguée.

Américo Madeira Bárbara
Représentant Permanent

M. Régis BRILLAT
Secrétaire Exécutif du Comité Européen
des Droits Sociaux
CONSEIL DE L'EUROPE

